Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260707-D2026_059-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2026

Date de convocation et affichage : le 30 juin 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	15	0	15

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
15	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet 2026 à 19 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejonc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejonc**- Mme Soizic **Strouble**- M. André **Chevalier**- Mme **Morisseau** Sylvie- M. Alexandre **Moison** - Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - Mme Ludivine **Perigué** - M. Guillaume **Chevalier** – M. Damien **Aubry** – **Mme Ollivier** Monique - Mme Stéphanie **Thomas** – M. Damien **Guillas** - Mme Sylvaine **Bonno** - M. M. **Belaud** Jean-Noël

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Thomas

D2026-059 : Devis travaux de voirie 2026

La commission voirie a opté de scinder les travaux de voirie 2026 en 2 :
- Travaux de points à temps (PATA) : 10 T
- Modernisation de la voirie : Rues de la Croix Pilet et rue des Moulins (Chaffauds)

Deux entreprises ont remis une offre pour chacun des travaux envisagés.
Monsieur André Chevalier, adjoint à la voirie, présente les devis reçus.

Devis entretien de la voirie 2026 (PATA 10 T)

	HT	TTC
Entreprise COLAS - Domploup	11 080.00 €	13 296.00 €
Entreprise EUROVIA - Bruz	10 300.00 €	12 360.00 €

Devis Modernisation voirie 2026 (Rue des Moulins1046 ML)

	HT	TTC
Entreprise COLAS- Domploup	22 087.20 €	26 504.64 €
Entreprise EUROVIA - Bruz	21 531.10 €	25 873.32 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal valide les devis suivants :
- Travaux de modernisation de la Rue de la Croix Pilet (en partie) et de la rue des Moulins (en partie) (Chaffauds) : devis de l'entreprise Eurovia d'un montant de 21 531.10 € HT soit 25 873.32 € TTC
- Travaux de point-à-temps (PATA) : devis de l'entreprise Eurovia d'un montant de 10 300 € HT soit 12 360.00 € TTC
- Autorise M. le Maire à signer les devis correspondants et toutes pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré en séance le 07 juillet 2026

Le Maire,
Arnaud Brindejonc

La secrétaire de séance
Stéphanie Thomas